

# Commune de Trégomeur

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Du 13 novembre 2023

#### ✓ Décision modificative n°1/2023

M. le Maire fait savoir que des modifications budgétaires s'évèrent nécessaire dans le budget afin de finaliser l'acquisition du bien sise au 25 rue d'Argoat.

Il propose les modifications suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant
2115 - 51	Acquisition du bien préempté	+ 267 000 €
2151 - 86	Travaux de voirie	- 40 000 €
2182 - 51	Matériel de transport	- 100 000 €
2315 - 55	Travaux mairie	- 70 000 €
2315 - 78	Travaux école publique	- 57 000 €
	TOTAL	0.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **VALIDE** la décision modificative n°1

#### ✓ Contentieux Zooparc de Trégomeur

M. le Maire fait lecture des courriers de Madame la Directrice des finances publiques du 16 et 27 octobre 2023, qui prend acte de la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2023 ainsi que des articles de journaux, concernant la baisse des bases foncières de la commune de Trégomeur relative au zooparc.

La délibération du Conseil municipal conteste la notification de la DGFIP sur deux points :

- L'élargissement de cette taxe à la CFE suite à la mise à jour par les services des impôts de la base BOFIP du 31 août 2022 des parcs zoologiques en application de l'article 1450 CGI, la DGFIP reste confidentielle sur cette décision.
- Transfert à la commune de cette taxe au titre de la TFPB en référence à l'article 1383-6 du CGI, qui concerne les animaux domestiques.

C'est donc à partir d'éléments précis que l'administration décide de rectifier les bases fiscales de la commune de Trégomeur.

Puis, Madame la Directrice des impôts considère que l'administration, sur les rectifications, n'a plus à communiquer les éléments fondant leur position au motif que les relations entre un

contribuable et leurs services sont couverts par le secret professionnel, en confirmant ne plus être en capacité d'apporter de nouvelles informations sur ce sujet.

**Entendu l'exposé de M. le Maire,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Demande** le recours en annulation de la notification du 3 mai concernant la TFPB de la commune de Trégomeur.
- **Demande** à M. le Maire de poursuivre le contentieux et éventuellement se rapprocher d'un avocat ou d'un service juridique.

### ✓ **Déblocage Compte à Terme**

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'acte de vente pour l'acquisition de la propriété sise au 25 rue d'Argoat à Trégomeur a été signé le jeudi 28 septembre 2023.

Afin de régler les frais d'acte pour l'acquisition de la propriété, il est nécessaire de débloquer deux comptes à terme, pour un montant global de 100 000 €.

Entendu l'exposé,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Valide le déblocage de deux comptes à terme pour un montant de 100 000 €.
- Autorise M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

### ✓ **Devis illuminations**

M. Bertrand Renier, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente au Conseil municipal les devis pour l'achat d'illuminations de Noël. Deux sociétés ont été sollicitées.

M. Bertrand Renier propose de retenir la proposition de la société H T P pour un montant de 4 700,88 € HT, soit 5 641,06 € TTC.

	DESCRIPTIF	PRIX
ENTREPRISE H T P	Décors poteaux en occasions Milo Blanc pur Wild Blanc pur / Bleu Milo Blanc chaud	2 663.96 € HT
	Décors de la salle polyvalente en neuf	2 036.92 € HT
Montant total		4 700.88 € HT

**Entendu l'exposé,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Confirme** l'achat d'illuminations de Noël,
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis de la société H T P pour un montant de 4 700,88 € HT, soit 5 641,06 € TTC.

## ✓ Devis copieur école / mairie

M. le Maire, informe le Conseil municipal que l'acquisition d'un nouveau copieur à l'école est à envisager car le contrat de maintenance de l'actuel copieur arrive à son échéance.

La proposition de la société BRS Bureautique est la suivante :

Prix copieur : 2 716 € HT

Maintenance : 0,0039 € HT copie noir et blanc et 0,039 € HT copie couleur

A noter que l'entreprise BRS Bureautique, ajoute dans sa proposition, trois années supplémentaires de maintenance du copieur de la mairie (fin de contrat 22 novembre 2026) avec un coût copie identique à celui de l'école.

**Entendu l'exposé,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Confirme** l'acquisition d'un copieur à l'école publique La Mare Morel,
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis de l'entreprise BRS Bureautique.

## ✓ Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité de Trégomeur souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

*Après discussion,  
les membres de l'assemblée,  
à l'unanimité,*

- décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services proposés par la société Mégalis Bretagne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture des Côtes d'Armor, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société Mégalis Bretagne pour la délivrance des certificats numériques.

## ✓ Rapport d'activité 2022 Leff Armor Communauté

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités de Leff Armor Communauté pour l'année 2022.

Le rapport d'activités est organisé en 4 parties retraçant l'action dans les différents domaines d'actions de Leff Armor communauté :

- **Transition écologique - Etre responsable et exemplaire**
  - Préserver la ressource en eau (impact de la sécheresse en 2022 et gestion durable de l'eau)
  - Réduire la production des déchets et limiter le gaspillage des ressources (Changement de fiscalité et élaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
  - Connaître, préserver et valoriser l'environnement (Stratégie bocagère, filière bois bocage)
  - Tendre vers la sobriété, l'efficacité et l'autonomie énergétique (Renouvellement du PIG "précarité énergétique et accompagnement à la rénovation énergétique des particuliers)
- **Transition économique - Accompagner les acteurs du terrain**
  - Renforcer les coopérations entre les acteurs locaux (petits déjeuners d'entreprises et groupe PLATO)
  - Adapter les compétences tout au long du parcours professionnel (forum de l'emploi et chantiers d'insertion)
  - Accompagner l'ancrage territorial des entreprises (enquête sur les besoins et les attentes des entreprises, anticiper la raréfaction du foncier)
  - Agir pour un tourisme durable (Ice swimming, Wild swimming, Coasteering)
- **Transition territoriale - Un territoire accueillant et agréable à vivre**
  - Offrir des logements diversifiés et adaptés à tous les publics (Livraison de 3 logements locatifs)
  - Valoriser le cadre de vie en affirmant son caractère rural (Révision du PLUiH, Petites Villes de Demain, 2726 dossier en Autorisations du Droit des Sols)
  - Organiser les mobilités sur le territoire (TAD, Mobi'Leff, et étude mobilités pour 2023)
  - Un sport qui nous rassemble (Après COVID, voile, équipements sportifs)
  - Affirmer la place de la culture (Retour à la quasi normale après le COVID, Leff Dance)
- **Transition solidaire - Bien vivre à tous les âges de la vie**
  - Permettre l'accès à la santé et aux soins (soirées d'accueils des internes en médecines, mise en œuvre du contrat local de santé)
  - Favoriser le bien vieillir sur le territoire (Offre de services à destination des seniors et des personnes en situation de handicap, 68000 heures auprès des 575 bénéficiaires pour l'aide et l'accompagnement à domicile, Amélioration de l'offre de services et attractivité des métiers des aidants)
  - Faciliter l'accueil des plus jeunes (212 enfants accueillis dans les crèches, 195 assistantes maternelles et 2 nouvelles maisons d'assistantes maternelles, vidéos les essentielles)
  - Favoriser le maintien des jeunes sur le territoire (1555 enfants accueillis en ALSH, signature d'une convention avec la CAF, Coopskouad services - 1ère coopérative jeunesse de service pour apprendre et expérimenter l'économie sociale et solidaire)

## ✓ **Informations et questions diverses**

Mme Valérie Ramoné, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe le Conseil municipal :

- Le spectacle de Noël de la commune pour les enfants des écoles aura lieu le mardi 19 décembre, matin, avec la troupe « les Fées Railleuses », pour une représentation du spectacle La Planète Mer. A l'issue du spectacle des chocolats seront distribués aux enfants.

M. le Maire informe le Conseil municipal, qu'au conseil communautaire du 19 décembre 2023, il sera évoqué la prise de compétence de l'eau et l'assainissement en régie par le Leff Armor Communauté.